

Septembre 2021

Bon à savoir!!

Modification de la disponibilité (6.07 DL)

Saviez-vous que votre disponibilité exprimée est valide tant que celle-ci n'est pas modifiée?

Si vous désirez modifier votre disponibilité, vous pouvez le faire quatre (4) fois par année ou lors d'une mutation volontaire (nouveau poste) en vertu de [l'article 7](#) des dispositions locales, et ce, à condition de respecter les dates de tombée pour la confection des horaires de travail.

Toutefois, si vous désirez modifier votre disponibilité à la hausse, vous pouvez le faire en tout temps et une telle modification n'est pas visée par le paragraphe qui précède.

Sachez que si vous désirez modifier votre disponibilité pour les périodes d'horaires 3-4-5-6, vous devez le faire au plus tard le 1er avril de chaque année. Ces périodes visent généralement la période comprise de la fin mai à la mi-septembre.

Cependant, tout changement à l'expression de vos disponibilités n'a pas pour effet de modifier les assignations temporaires déjà attribuées, tant

à la personne salariée qu'aux autres personnes salariées.

Aussi, saviez-vous que vous n'êtes pas dans l'obligation d'être orienté afin d'obtenir une assignation de plus de 45 jours, sauf si l'orientation est de plus de 5 jours? Il en est de même pour les assignations temporaires de 6 mois et plus qui ne peuvent vous être refusées sans y être orienté si l'orientation est de 10 jours et moins.

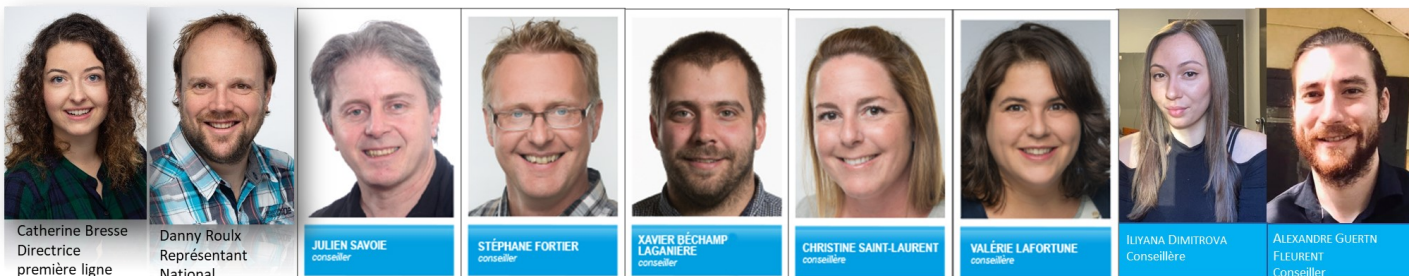
Il peut cependant vous être demandé de compléter une demande d'orientation, sans plus.

Vous n'avez pas eu de lanière à l'effigie de l'APTS et de votre titre d'emploi? Vous aimeriez en avoir une? Contactez la première ligne au poste 43200 ou encore à estrie@apsq.com

Présentation de l'équipe locale APTS



De gauche à droite: Isabelle Mantha, Présidente; Jacinthe Galaise Vice-présidente; Manon Lacroix, trésorière; Mélanie Grenier, Secrétaire; Simon Brossoit, Directeur CHUS; Valérie Mercier, Directrice Ouest; Phil Turcotte, directeur Est; Chantal Lamadeleine, directrice DPJ DPJE en surcroît; Annie-Claude Rivest, directrice Sherbrooke par intérim



De gauche à droite: Mélanie Bizier, déléguée à la première ligne; Suzie Grondin, déléguée SST; Danny Lamoureux A.M.I;

APTS Estrie

Pour nous rejoindre APTS CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Adresse courriel : estrie@aptsq.com

Téléphone : 1-844-819-5757 poste 43200

Pour des informations APTS:

Site internet APTS :

<https://www.aptsq.com/estrie>

Page Facebook APTS Estrie :

<https://www.facebook.com/syndicatAPTSEstrie/>

Page Facebook APTS National :

<https://www.facebook.com/SyndicatAPTS>

*Vous avez un.e collègue dont nous pourrions raconter l'histoire dans notre prochaine parution? Dites-nous le en écrivant à:
jgalaise.05@aptsq.com*